

Texte de référence

Note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 parue au bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2019 disponible sur : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39028

Composition du jury

Présidente du jury :

- Madame Laurence Schirm, IA-IPR de lettres, référente pédagogique du CASNAV Région Normandie

Membres du jury :

- Madame Véronique Miguel-Addisu, Maître de conférence en sciences du langage et formatrice à l'ESPE de l'académie de Rouen / Université de Rouen-Normandie Université
- Madame Sandrine Bousard-Nilly, coordinatrice du CASNAV

Les candidats

16 candidats ont déposé leurs dossiers et 14 se sont présentés à l'oral.

Parmi les 14 candidats présents :

8 professeurs des écoles dont	6 PE en poste dans des UPE2A	1 PE directrice d'école primaire	1 PE en maternelle	
6 professeurs du second degré ou UFA dont	3 enseignantes de lettres en collège dont une effectuant des heures en UPE2A	1 professeur d'anglais en collège	1 professeur en UPE2A lycée	1 professeur en UFA

Le jury tient à rappeler que la certification est ouverte à tous les professeurs, quels que soient le niveau où ils exercent et leurs disciplines. Conformément au texte officiel (BO n° 30 du 25 juillet 2019), la certification « concerne l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) » et « le jury appréciera particulièrement des candidats la possession des diplômes de lettres mention FLE/FLS et des divers diplômes de langue ». L'obtention de la certification n'entraîne pas la nomination systématique en UPE2A ou sur un autre poste.

Origine géographique des candidats :

Seine Maritime : 11 candidats (secteur du Havre : 8 candidats, secteur Rouen : 3 candidats)

Eure : 3 candidats

Résultats

Seule l'épreuve orale fait l'objet d'une notation. Les candidats ne sont déclarés admis que si la note est supérieure ou égale à 10/20.

10 candidats ont été admis :

	Premier degré	Second degré
Présents	8	6
Admis	6	4
Notes	de 9 à 20	de 6 à 18
Moyenne	13,07	

Rappel des attentes

Conformément au texte de référence, l'examen de la certification complémentaire permet à des enseignants titulaires, stagiaires ou contractuels **de valider des compétences particulières** ne relevant pas du champ de leur concours de recrutement. La certification s'adresse donc à des personnes souhaitant valider une expérience acquise, et à des personnes susceptibles de remplir des missions propres à l'inclusion des EANA.

Le jury insiste sur le fait qu'il s'agit bien de faire valoir des compétences ou capacités à prendre en charge les élèves allophones et d'enseigner le français afin de permettre leur scolarisation dans les meilleures conditions (FLS). L'intérêt pour les langues, l'engagement envers les élèves allophones n'est pas suffisant, ni la prise en charge d'un public adulte allophone, en particulier si une réflexion de transfert vers les apprentissages en contexte scolaire n'est pas concrètement enclenchée. De plus, le candidat doit être informé des textes qui régissent

l'accueil des élèves allophones ainsi que des procédures d'accueil, d'évaluation et de suivi. La certification n'est en aucun cas un premier jalon pour une formation première en FLS.

Les candidats ayant obtenu la certification ont montré qu'ils étaient concrètement capables d'enseigner à ces élèves en tenant compte de leurs besoins spécifiques. Ils se sont appuyés sur des outils concrets qu'ils avaient eux-mêmes conçus, sur une analyse réflexive de leur expérience, sur des connaissances théoriques, mais aussi sur une expérience du partenariat au sein d'équipes pédagogiques. Un candidat a pu présenter sa pratique dans le cadre plus large d'un projet interdisciplinaire et expérimental. Le travail en équipe éducative est à encourager dans la prise en charge des EANA et cette expérience a parfois fait défaut à certains candidats.

Structure de l'examen

Le rapport

Le candidat remet lors de son inscription un rapport dactylographié de cinq pages maximum comportant :

- un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Ce rapport n'est pas soumis à notation, mais constitue un support précieux pour le candidat et le jury. Il permet au candidat de présenter sa formation, ses expériences antérieures et de dégager ses connaissances et compétences professionnelles dans le cadre de l'enseignement du FLS. Pour le jury, le rapport fournit des éléments sur le parcours du candidat et des pistes utiles pour l'entretien.

Le jury conseille donc d'éviter de raconter son quotidien ou de multiplier les anecdotes ou de montrer une série de jeux ou d'activités sans réflexion pédagogique suffisante. Les candidats qui ont identifié une problématique claire et analysé une expérience significative ont été les plus pertinents à l'oral. La lecture d'ouvrages théoriques reste nécessaire pour étayer la pratique. Le CASNAV met à disposition une bibliographie.

L'entretien oral

L'exposé

L'exposé du candidat dure 10 minutes.

La grande majorité des candidats avait préparé son exposé. L'exposé ne doit pas être une redite du dossier, il doit être articulé et hiérarchisé pour favoriser une meilleure appréhension des compétences du candidat par le jury.

Un certain nombre des candidats a apporté des documents et outils pédagogiques, reflète de d'une réflexion personnelle et du travail fourni, ce que le jury encourage.

L'entretien

L'entretien avec le jury dure 20 minutes. Il s'agit bien d'un échange bienveillant avec le candidat qui permet de revenir sur les propos, d'approfondir et de vérifier les connaissances et compétences du candidat.

Constats et commentaires

Les candidats non reçus sont ceux qui n'ont pas bien saisi les modalités de la certification et/ou n'ont pas pu pratiquer réellement auprès du public allophone scolarisé. Ils s'en sont donc tenus le plus souvent à des généralités sur les objectifs et leur mise en place pédagogique, sans donner d'éléments concrets. Le jury invite donc les futurs candidats à s'inscrire au module de présentation du Plan Académique de Formation organisé par le CASNAV et à se rapprocher de ce dernier avant toute inscription.

Le candidat à la certification doit être capable d'élaborer des projets pédagogiques et d'apporter des éléments réfléchis sur l'inclusion, l'orientation, la prise en compte des langues des EANA, l'enseignement de la langue française, de la lecture et de l'écriture, la problématique de l'évaluation...Le questionnement pédagogique doit se faire à différentes échelles : groupe/ classe / établissement.

Il est nécessaire de favoriser les visites en UPE2A pour les candidats qui souhaitent passer la certification et de leur donner l'opportunité de prendre en charge des séances avec les élèves allophones. Le jury a pu constater que les candidats ont pour la plupart pu visiter cette année des dispositifs UPE2A. Les candidats ayant échoué de peu doivent persévérer dans leur réflexion et contacter le CASNAV. Parmi les candidats reçus, le jury encourage certains à poursuivre leur formation en FLS.

Conclusion

Le jury tient à remercier l'ensemble des candidats pour la qualité des entretiens qui ont eu lieu. Il tient à souligner le nombre plus important de candidats à la session 2020 avec un taux de réussite en hausse et des échanges traduisant une expertise didactique plus aboutie que celle constatée lors des années passées. Il a pu par ailleurs être impressionné des compétences pédagogiques de quelques candidats qui ont aujourd'hui une expérience qu'il serait utile de partager avec l'ensemble des enseignants.